

La laïcité en débat :

Quelques réflexions de la section de l'Essonne:

Bernard introduit la question:

De « l'affaire du foulard » de 1989 à la loi sur le port des signes religieux à l'École, 2004, s'est développé un débat devenu national, une « affaire » devenue affaire d'Etat, et difficile à qualifier en un mot. En gagnant en extension, le débat s'est complexifié jusqu'au point d'en rendre harassantes les lectures en France même, et de les rendre tout à fait opaques aux yeux de l'étranger. Ce qui me semble évident, en 2004, est que la complexité de la question tient au recoupement de plusieurs problèmes de société, aussi sensibles les uns que les autres.

De quoi parle-t-on aujourd'hui, en France, à propos de la laïcité ? Au risque de ne pas couvrir la totalité de ce champ de débat, je distinguerais :

- **la question de la laïcité de l'Etat et de la société** (ce n'est pas la même chose) ; apparue comme au cœur des enjeux, mais pas forcément au plus déterminant ;
- **la question du contenu de la laïcité**, inséparable de la première, évidemment, et qui doit trouver un nouveau consensus sous peine de devenir une auberge espagnole.
- Peut-on séparer cette dernière question d'une évaluation des évolutions de la société qui obligent à **revisiter et à réaffirmer le contrat social et républicain, dont la laïcité est une pièce maîtresse ?**
- la question de la **place de l'Islam et de celle des Musulmans dans la société et dans la République** (l'une et l'autre n'étant plus celles de 1900). Là s'ouvre un autre champ de questions qui, de fait, sont inscrites dans les débats actuels, avec les approches et les pertinences les plus diverses : identité de l'Islam, sa capacité de se réformer, de s'adapter à une société laïque, le danger de l'islamisme en France : fantasmes et réalités...
- **la question de « l'intégration »** (terme qui en lui-même fait problème pour beaucoup), avec le fondement socio-économique des « problèmes », problèmes inséparables par ailleurs d'un héritage colonial à dépasser, qui est un ensemble de rapports entre les populations selon leurs origines (représentations de soi et de l'autre, mémoires blessées ou occultées, rejets univoques et réciproques, difficultés de l'acculturation, exacerbations identitaristes, tentation des communautarismes...)
- **la question de la place des femmes** – et pas seulement des Musulmanes, voilées ou non voilées – dans la société. Question qui est résurgence de la question féministe, fortement réactivée mais à partir de lieux nouveaux, différents de ceux des années 60-70. Parmi les dimensions de cette question : les rapports garçons/filles dans les « cités ».

Cet ensemble de rapports innombrables entre des éléments en interactions complexes, difficiles à lire, à interpréter, nécessitant prudence, effort de connaissance, de compréhension, a été trop souvent schématisé à l'extrême, jusqu'à vider de sens et donc de perspectives, les questions pertinentes et nécessaires autour de la laïcité, du contrat social, de l'Islam dans la République, de l'égalité des chances et de la dignité entre tous, sans distinction d'origine, de sexe, de lieu de résidence... **Le contournement du rapport de la Commission Stasi**, dont 25 propositions sur 26 ont été « oubliées » au profit d'une seule concernant une loi sur le port des signes religieux à l'École, dénuant cette dernière de l'essentiel de sa pertinence, illustre jusqu'à l'absurde l'outrance de cette schématisation des termes du débat. Il ne serait donc pas inutile de rappeler ce qui pouvait justifier cette loi, aux yeux des « Sages » de la Commission qui représentent assez bien la diversité des sensibilités au sein de la Nation, à ce sujet. Elle ne pouvait être justifiée que par un immense travail de terrain pour déblayer les questions qui font problème dans la société, pour assurer les médiations nécessaires, pour dépasser les sources de blocages matérielles et culturelles, c'est à dire aussi bien l'exclusion sociale que les exclusions identitaires réciproques. Ce travail de la société sur elle-même en appelle à la loi, s'il le faut, donc à l'Etat, aux pouvoirs publics à toutes les échelles, mais aussi, et selon le point de vue que nous avons toujours défendu dans notre cercle associatif, aux acteurs de la société civile : les citoyens et les associations directement concernés par la cause du contrat social. **Il n'est pas nécessaire que nous ayons tous le même point de vue**

sur la nécessité d'une loi, en l'occurrence celle qui provoque tant de passions autour du « foulard », pour entamer ce travail à notre niveau ; surtout parce que, fondamentalement, nous avons les mêmes convictions laïques et républicaines sur nos valeurs fondatrices (liberté, égalité fraternité), et le même profond désir de défendre ces valeurs et de les consolider, puisque chacun admet qu'il y a un certain péril en la demeure, aujourd'hui.

D'où la question que nous posons : «**Quelle stratégie pour conforter ces valeurs ?** » Cela ne peut se penser qu'à partir d'une connaissance de soi (les principes de la laïcité, à refonder à l'évidence) et de la société telle qu'elle est (le lieu d'application des principes). (Pour mémoire, dégager les conditions de l'articulation entre le principe de la laïcité et son application était la tâche demandée à la Commission Stasi.) Notre modeste mais nécessaire contribution à ce travail, pour nous-mêmes d'abord, pourrait donc consister à rassembler, dans **un numéro spécial d'AZRAK**, les éléments d'un dossier portant sur cette incontournable connaissance à avoir. D'où ma sollicitation de quelques propositions de contenu de dossier à organiser autour de 2 ou 3 grandes lignes. Par exemple, celles-ci,

- La laïcité, et à travers elle le contrat social, ébranlés (les éléments de la crise actuelle, considérée comme révélatrice de l'ébranlement, et appelant un nouveau consensus national)

- Une valeur à refonder (historique d'une notion évolutive et termes actuels du débat à ce sujet)

Textes annexes (lois, etc.). Bernard, 7 février 04

Eléments de réflexion pour le débat sur la laïcité

Shafira en réponse à l'introduction de Bernard (plutôt en vrac et pas très rédigés !)

- A propos du titre « Pour la laïcité. Quelle stratégie ? » Le terme « stratégie » appartient plutôt à la terminologie militaire, il évoque « la tactique (pour parvenir à ses fins). Est -ce ce que nous cherchons ?

- Attention à ne pas isoler le « concept » de laïcité. Il me semble qu'il est une composante du « pacte républicain », principe qui rassemble et suscite l'appartenance commune, tandis que la notion de « laïcité » oppose, dresse une barrière. Penser à la relier à la notion « d'identité républicaine »...

- « La laïcité, une valeur à refonder » ; oui mais aussi à reformuler. Et tous les débats actuels sont une tentative pour essayer d'en redéfinir le sens, le(s) principes, d'où leur grand intérêt.

- Le « problème » ne vient-il pas aussi du fait que nous ayons été dans une pensée « laïciste », dogmatique qui, sous prétexte de neutralité, a éliminé de l'école tout enseignement scientifique de l'histoire des religions en tant que dimension humaine universelle ? Ce qui n'aurait pas été incompatible avec une pensée laïque. La connaissance n'a jamais été une entrave à la liberté de détermination de chacun (bien au contraire, me semble-t-il)

- Le voile est « un signe », (de tout ce qu'on a dit, et un peu de tout ce qu'on veut je trouve : intégrisme, communautarisme, de repli identitaire... etc). Il n'empêche, il est avant tout « le signe » que l'univers sémiologique des Musulmans est attaqué (par l'Occident) et de l'effondrement d'un univers symbolique qui se dégrade en idéologies de domination (hommes/femmes ; croyances/droit...)

- Le voile comme tentative de récupération d'une « identité islamique » persécutée... A suivre

Eléments de réflexion pour le débat sur la laïcité (Elio et Lucie) en réponse à l'introduction de Bernard

Il manque à ces propositions ce que peut apporter au débat (beaucoup, je crois) une vision décentrée de cette crise de la laïcité.

Décentrée par rapport à **la vision européenne**

- Avons-nous mesuré par exemple, l'écart abyssal qui sépare notre manière de voir les choses de celles de l'Allemagne?

Aujourd'hui, dans de nombreux "Länder", ce qui déchaîne les passions ce n'est pas le port éventuel du voile par l'écolière musulmane turque, (il est admis), mais la question qui se pose est : peut-on autoriser des enseignantes à le porter!!

Faire un état des lieux de la question au sein de l'UE, c'est important; d'une part, parce que nous sommes dans l'Europe et d'autre part, pour nous obliger à aller au fond de la question : c'est parce que notre modèle républicain rejette le communautarisme que nous résistons (au besoin par la loi comme certains l'ont finalement accepté y compris l'Assemblée Nationale) aux signes (le voile) qui distinguent, mettent à l'écart...Mais alors, outre la besoin, sur lequel il y a consensus absolu à Coup de soleil, urgent, de redonner sens à ce pacte républicain en luttant contre les discriminations sociales, en se donnant les moyens de parvenir réellement à ce que la société accepte ces "autres" comme des "semblables", outre ce besoin, il convient aussi de bien mesurer un danger:

Jusqu'où faut-il, pour combattre les effets de l'idéologie intégriste à l'œuvre, brimer la liberté de conscience, malmener l'article 9 de la Convention européenne de droits de l'Homme?

Décentrée par une meilleure prise en compte de l'évolution de la mentalité de cette jeunesse française attachée aux valeurs de l'islam.

Nous avons le fâcheux défaut, puisque nous ne le comprenons pas, de ramener à une grille de lecture unique, des manifestations telles que la volonté de porter le voile:

Pour nous, c'est le programme islamiste à l'œuvre; et même s'il n'y a pas coercition, les jeunes filles qui pensent vouloir porter le voile nous apparaissent comme étant manipulées!

On ne saurait pour autant nier l'existence et la dangerosité de l'idéologie intégriste, à l'œuvre partout dans le monde arabe et musulman;

Mais s'agissant du cas français, il y a aussi un vrai problème de revendication identitaire. Que cette revendication ait été exacerbée par l'ostracisme post 11 septembre qui se manifeste partout en Occident, certes. Que la reconnaissance, bien tardive, de la légitimité d'une représentation du culte musulman ait donné lieu, chez certains à une mauvaise interprétation des droits que cela confère, c'est une réalité. En effet, puisque l'Etat reconnaît le culte musulman, ce dernier, pensent-ils, peut s'imposer dans l'espace public jusqu'à mettre à mal cette obligation de neutralité de l'Etat, qui est pourtant le pilier de la laïcité.

Et c'est en ce sens qu'il y a crise, crise qui nécessite pour être dénouée:

- de l'information pour rappeler ce qu'est le pacte laïc

- une évolution des mentalités : pour les non-musulmans, admettre le droit à l'existence des musulmans; pour les musulmans de France, faire un apprentissage de la minorité,(là où il existe dans le monde, l'islam est le plus souvent majoritaire), et aussi un apprentissage à l'autorégulation.

Elio et Lucie